



Contrat location meublé de vacances

Par **didouval**, le **05/11/2018 à 09:20**

bonjour, rnje souhaite réserver un appartement meublé pour 3 semaines de cure thermique, le propriétaire m'a envoyé un contrat à retourner signé. Cependant, il m'est demandé de verser des arrhes ce qui est normal, par contre il est également stipulé que je devrai verser le solde 10 jours avant mon arrivée. Est-ce normal ? Merci beaucoup. Cordialement.

Par **Lag0**, le **05/11/2018 à 09:29**

Bonjour, rnEt pourquoi serait-ce anormal ? rnPersonnellement, j'ai toujours du payer le solde d'une réservation de vacance avant mon arrivée, généralement un mois avant. rnOn est dans le domaine des contrats, vous signez et vous acceptez ou vous ne signez pas...

Par **morobar**, le **05/11/2018 à 10:15**

Bonjour, rnAttention à l'appellation utilisée, à savoir des arrhes et non un acompte. rnCe qui signifie que sans paiement du solde à temps, voire avec preuve du paiement, la réservation est abandonnée et le loueur reste en possession de la somme versée, et libre de relouer le bien à quelqu'un d'autre.

Par **didouval**, le **05/11/2018 à 13:41**

ok, merci